

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un peuple – un but – une foi

MINISTERE DE L'EDUCATION

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT



MONOGRAPHIE DE FIN D'ETUDE POUR L'OBTENTION DU
CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSPECTEUR DE
L'EDUCATION POPULAIRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Thème L'ANIMATION SOCIO-
EDUCATIVE : ACTUALITE ET
PERSPECTIVES*

M003-01

Présentée par
Madame ANGO-BETOUE/ ZUE Aurélie

Conseiller :
Monsieur Mbaye DIONE
Inspecteur de l'Éducation Populaire
de la Jeunesse et des Sports

Xème Promotion 2001 – 2003

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un peuple – un but – une foi

MINISTERE DE L'EDUCATION

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT



MONOGRAPHIE DE FIN D'ETUDE POUR L'OBTENTION DU
CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSPECTEUR DE
L'EDUCATION POPULAIRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Thème L'ANIMATION SOCIO-
EDUCATIVE : ACTUALITE ET
PERSPECTIVES*

Présentée par
Madame ANGO-BETOUE/ ZUE Aurélie

Conseiller :
Monsieur Mbaye DIONE
Inspecteur de l'Education Populaire
de la Jeunesse et des Sports

Xème Promotion 2001 – 2003



Dédicaces

Je dédie ce travail à ma fille Mengue - Me - Zué - Stépha, en reconnaissance du rôle de mère qu'elle a si bien joué, malgré son jeune âge, auprès de ses frères et soeurs, pendant mon absence.

Aussi a-t-elle toujours répondu promptement à toutes mes préoccupations.

Phapha que l'éternel t'accorde la paix et la réussite dans toutes tes entreprises, et que son esprit soit ton fidèle compagnon en tout temps.

Ce travail est aussi dédié à mes frères en christ du Gabon, pour leur sollicitude et leur permanent soutien spirituel.

Remerciements

Je remercie tout d'abord le seigneur tout puissant pour sa gratitude, son amour, sa bonté et sa miséricorde dont j'ai bénéficié depuis toujours.

Mes remerciements vont à l'endroit de mes parents, amis et connaissances pour le soutien matériel, financier et moral qu'ils m'ont accordé durant ma période de formation à Dakar, et particulièrement :

- **ma chère sœur Gisèle et son époux Charles Etoughé-Békale (diplomate) sans qui, mon dossier d'inscription ne serait jamais arrivé à bon port. Aussi, se sont-ils déployés pour rendre mon séjour plus agréable;**
- **à mon époux Zué-Mba André pour la disponibilité dont il a fait preuve dans toutes mes sollicitations;**
- **à mon collègue et ami Samba Sall et son épouse Binta Baby pour leur soutien moral, matériel et surtout pour l'affection et l'accompagnement éducatif accordé à mes enfants;**
- **à madame Jeanne Marie Iba'ba pour son soutien matériel et moral;**
- **à madame Odette Kingbo pour son soutien moral;**
- **à mes soeurs Monique et Sophie pour s'être bien occupées de ma petite copine née après mon départ du Gabon;**
- **à mes oncles, tantes, enfants, neveux et nièces : Wolfgang, Hilaire, Darius, Nita, Rita, Michou, Audrey, Ta Ndong, Chantal, Donald, Paule, Gervais, Moly, Andrew, Antine, Stéphane, Alésia pour la gaieté qu'ils m'ont procurée;**
- **à ma sœur et amie Georgette Bitalou pour son attachement indéfectible et ses conseils spirituels;**
- **à mes frères et soeurs: Ma Paga, M. et Mm Ondo-Nguema, Mm Odossou Hortance pour leur soutien moral;**
- **à mon petit Fernand Diaba pour son assistance régulière.**

Je remercie également l'administration de l'INSEPS et le corps professoral pour avoir entretenu un climat harmonieux pendant la formation.

Je ne saurai terminer sans remercier exceptionnellement monsieur MBAYE Dione, professeur des activités socio-éducatives à l'INSEPS pour sa disponibilité et ses conseils quant à la réalisation de cette étude.

Sommaire

INTRODUCTION	1
PRESENTATION DU GABON	11
1- 1- HISTOIRE	11
1-2- POLITIQUE	12
1-3- ETAT	13
1-4- DEMOGRAPHIE	15
1-5- GEOGRAPHIE	15
1-6- ECONOMIE	16
1-7- SOCIAL	17
1-8- EDUCATION	18
2-1- PROBLEMATIQUE	22
2-2- OBJECTIFS DE L'ETUDE	22
2-3- HYPOTHESE	23
2-4- LIMITES DE L'ETUDE	23
2-5- DEFINITIONS DES CONCEPTS	23
2-6- METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	25
III - SITUATION PRESENTE	29
3-1- LES DEBUTS DE LA SECTION SOCIO-EDUCATIVE	29
3-2- ETAT DES LIEUX	29
3-3- ANALYSE CRITIQUE DES ACTIVITES	36
IV - PERSPECTIVES	42
4-1- LA FORMATION DES CADRES	42
4-2- ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES ET DE JEUNESSE	55
4-3- LES INFRASTRUCTURES ET LES EQUIPEMENTS SOCIO- EDUCATIFS	59
4-4- LA POLITIQUE NATIONALE DE JEUNESSE	62
4-5- LE RÔLE DE L'ETAT FACE A L'ACTION SOCIO- EDUCATIVE	63
CONCLUSION	65

INTRODUCTION

La société humaine est en perpétuelle mutation. Ce changement profond qui s'explique par la recherche permanente de l'individu à maîtriser son environnement, constitue une conscience universelle tournée vers la mondialisation.

Les faits sociaux (échange- épidémies- guerres- révolutions- catastrophes- etc.) suscitant la réflexion, permettent de développer des systèmes, des stratégies et des technologies nouvelles pour un monde meilleur.

Tous les facteurs contribuent à la socialisation de l'individu. On parlerait alors de secteurs complémentaires plutôt que de domaines plus ou moins importants, voire privilégiés ; car en réalité, le développement social set une figure globalisante et indivisible.

La société est faite d'interactions relevant d'une diversité de domaines appliqués et de fonctions exercées selon les aptitudes innées ou acquises de chaque acteur.

Dans tous les cas, que l'on dispose de dons, de connaissances ou d'habiletés acquises, l'humanité aspire toujours à mieux, d'où la recherche de l'excellence.

L'excellence suppose donc des pré-requis qu'on s'évertue à entretenir et surtout, à améliorer. Cela implique la révision du disponible (les acquis) en vue de créer d'autres dispositions visant la perfection.

Ainsi, dans le souci d'une meilleure éducation pour la jeunesse, les pays occidentaux ont jugé utile de créer et d'institutionnaliser une nouvelle forme d'encadrement : « l'animation socio-éducative », destinée à soutenir efficacement l'action de la famille et de l'école.

A l'image de son colonisateur, le Gabon s'est inscrit dans la logique de la professionnalisation de l'animation, dans le but principal de prévenir les maux qui minent ce « personnage collectif et contagieux » qu'est la jeunesse .

Fort des réalisations sportives et de l'action socialisante des mouvements de jeunesse (scoutisme et CEMEA) évoluant sur le territoire national, le Ministère de la Jeunesse et des Sports a été créé dès l'indépendance du Gabon .

Cependant, comme tout système, l'animation socio-éducative obéit à des critères, des règles et des dispositions . s'engager dans ce domaine exige un minimum d'investissement, tant sur le plan individuel (connaissances) que sur le plan étatique (infrastructures- matériels- finances- etc.) . ce qui sous-entend une organisation répondant à une politique d'orientation et d'implication établie selon les besoins et les possibilités de la société (pays) concernée .

Or, à l'heure de la mondialisation, il nous est amené de constater que le secteur socio-éducatif n'a pas évolué au Gabon, si nous n'osons parler de régression .

En effet, le domaine de l'animation a connu dans notre pays un moment de réveil . l'émersion du secteur socio-éducatif s'est traduit par l'engouement particulier d'un grand nombre de personnes à se dépenser, se produire bénévolement pour la cause juvénile .

A travers le territoire national, pendant les périodes libres (vacances-week-end-) on pouvait observer des groupements de jeunes, réunis pour des activités citoyennes (bonnes actions), des loisirs sains, ou des apprentissages .

De la part de l'Etat, un soutien matériel, financier et technique était régulièrement apporté aux associations de jeunesse pour leur fonctionnement .

En plus de l'appui aux associations, la tutelle organisait aussi un certain nombre d'activités à l'endroit des jeunes :

- la fête nationale de la jeunesse,
- les chantiers de jeunes,
- les colonies de vacances,
- la formation des cadres associatifs,
- les séminaires d'information et de perfectionnement .

Nous pensions avoir décollé quand soudain, cette organisation harmonieuse a fait place à la léthargie qui prévaut aussi bien dans le fonctionnement de la tutelle, que celui des mouvements de jeunesse . Il se dégage d'une part, une attitude désinvolte et laxiste au niveau des cadres socio-éducatifs et d'autre part, une mauvaise volonté de l'Etat, à la grande désolation du mouvement associatif .

Face à cette situation qui nous interpelle, nous nous posons cette question :

Quel avenir réserve-t-on au secteur socio-éducatif, au Gabon ?

En notre qualité d'inspecteur de la jeunesse et des sports, nous pensons être interpellé . C'est pourquoi, animé par la recherche de l'excellence, nous souhaitons à partir de cette étude, pouvoir apporter une modeste contribution dans la résolution de ce problème .

Pour ce faire, nous abordons le sujet en quatre (4) principaux chapitres :

Le chapitre premier est consacré à la présentation du Gabon;

Le deuxième chapitre traite du cadre de l'étude;

Le troisième chapitre décrit la situation actuelle et l'analyse critique des activités socio-éducatives;

Le quatrième et dernier chapitre relate les perspectives envisagées .

Chapitre premier

PRESENTATION DU GABON



I - PRESENTATION DU GABON

Le contenu est un bref aperçu sur les composantes et la vie politique administrative économique et culturelle du pays qui fait l'objet de notre étude.

1- 1- HISTOIRE

PERIODE PRE- COLONIALE

Gabon vient des portugais, premiers explorateurs de ce territoire auquel ils donnèrent le nom de « GABAO » tiré de la forme de son estuaire leur rappelant un caban de marin. SETTECAMA et CAP LOPEZ sont les seuls souvenirs que nous gardons de ces derniers.

Puis vinrent les Français. On citera pêle-mêle Bouët-Willaumez, du Chaillu, et bien sûr le très célèbre Pierre Savorgnan de Brazza. La stratégie employée sur ce territoire ne diffère en rien de celle mise en oeuvre partout ailleurs: d'abord les explorateurs (reconnaissance du territoire), ensuite les "missionnaires" (lénifier la population), et enfin les colons à proprement parler ("civilisation"). Naturellement cette version est sujette à de controverses ardues...

PERIODE COLONIALE

Il faut noter qu'en ce temps il ne s'agissait pas encore de Gabon, mais plutôt d'une vaste région à laquelle on attribua le nom d'Afrique Equatoriale Française que le Gabon intégra en 1910.

Le territoire était composé du Tchad, du Cameroun, de la République Centrafricaine (ou Bangui-chari) , le Congo(Brazza) et le Gabon.

Contrairement à d'autres lieux, la pénétration, la possession, puis la colonisation du Gabon se passèrent sans heurts, grâce à l'efficacité des missionnaires religieux et la stratégie adoptée par les colons(commencer par tisser des liens d'amitié avec les chefs traditionnels locaux) .

Pendant bien longtemps, la zone territoriale conquise se limitait à la côte où les colons avec quatre(4) chefs coutumiers avaient signé des traités qualifiés de pacotille par l'historien F. Meyo-Bibang dans son ouvrage : Le Gabon - Le Monde , manuel d'histoire du primaire .

Brandissant ces prétendus traités, les colons s'empressèrent d'imposer la présence française à travers le pays .

INDEPENDANCE

Elle va intervenir à la suite d'un référendum en 1958. L'indépendance du Gabon est proclamée le 17 août 1960, six mois(180 jours exactement) plus tard, Léon Mba est placé à la tête de la République(en février 1961)

1-2- POLITIQUE

Trois ans après son investiture à la présidence de la République, le Président Léon Mba est victime d'un coup d'état militaire(qui dure 48 heures)puis, il est re-établi dans ses fonctions grâce à l'intervention des troupes françaises . A sa mort, il est remplacé par Albert Bernard Bongo(vice président)qui fonde le Parti Démocratique Gabonais(PDG) en 1968 .

Le PDG va demeurer l'unique association à caractère politique autorisée dans le pays jusqu'à la manifestation populaire de 1990 favorisant l'émergence de l'opposition . Des élections présidentielles étaient organisées en 1973, 1979 et en 1986 pour le candidat unique au pouvoir .

En 1990,la tenue de la Conférence Nationale a permis la ré instauration du multipartisme . A la suite de cette dernière, des élections législatives ont été organisées pour la première fois depuis vingt(20) ans ; le PDG en sort majoritaire .

La constitution gabonaise est amendée en 1994pour instituer le Sénat puis, en 1997 pour la création du poste de vice président de la république, cette nouvelle constitution prévoit en outre, un changement sur la durée du mandat présidentiel (7 ans) précédemment fixé à 5 ans .

L'avènement de la démocratie a suscité l'émergence de plusieurs dizaines de partis et associations à caractère politique. Les plus importants, en masse et popularité sont :

- UPG (Union du Peuple Gabonais, leader : Pierre Mamboundou),
- PGP (Parti Gabonais du Progrès, leader : Me Pierre-Louis Agondjo Okawé),
- RNB/RPG (ce fut jusque récemment un seul parti, le Rassemblement National des Bûcherons, puis un rupture se fit, créant le Rassemblement du Peuple Gabonais, leader : Paul Mba Abessole. Le RNB est à présent dirigé par Pr. Pierre-André Kombila.)
- PSD (Parti Social Démocrate), leader: Pierre-Claver Maganga Moussavou
- MORENA [Mouvement

pour le Renouveau National], deux tendances (en fait deux partis différents): Unioniste et Originel

La scission au sein du RNB a créé un déséquilibre, avec d'une part un PDG uni, massif et organisé, avec en plus autour de lui plusieurs satellites regroupés en un bloc : Mouvance Présidentielle.

- PUP [Parti de l'Unité du Peuple; leader: Me Louis Gaston Mayila],
- USG [Union Socialiste Gabonaise; leader: Dr Serge Mba Békélé],
- ADERE [Alliance Démocratique Républicaine; fondée par Divungi Di Ndinge],
- CLR [Convention des Libéraux Réformateurs; leader:

Général Jean-Boniface Assélé], •RDP [Rassemblement Démocrate Populaire, fondé par Alexandre Sambat]

En face se trouve une opposition aux forces éparses dont, pas un seul parti ne saurait réclamer une adhésion significative dans chacune des 9 provinces...

1-3- ETAT

Découpage administratif

Gabon, officiellement République gabonaise, est un pays d'Afrique équatoriale, ouvert sur l'océan Atlantique, limité au nord-ouest par la Guinée-Équatoriale, au nord par le Cameroun, à l'est et au sud par le Congo. La forêt, dense, couvre plus des trois quarts de la superficie du (267 667 km²) Gabon. La capitale du Gabon est Libreville. Grâce à ses ressources minières et forestières, et en raison d'un faible peuplement, le Gabon, devenu indépendant en 1960, figure parmi les pays les plus riches de l'Afrique noire, en termes de produit national brut par habitant.

Le Gabon est divisé en neuf provinces. En 1994, près de la moitié des habitants était citadine. La capitale, Libreville, est la plus grande ville, avec une population estimée à 370 000 habitants en 1993. Viennent ensuite Port-Gentil (72 000 habitants), centre des industries de transformation du bois et de raffinage de pétrole, et Masuku, ancienne Franceville (40 500 habitants). Lambaréné (population estimée à 22 700 habitants) se situe dans la zone des plantations de palmiers à huile et abrite l'hôpital fondé par le médecin missionnaire franco-suisse Albert Schweitzer.

Le pouvoir législatif est assuré par un Parlement bicaméral, composé d'une Assemblée Nationale (chambre basse; 120 députés au total, élus pour 5 ans au suffrage universel direct) et d'un Sénat (membres élus pour 5 ans au suffrage indirect. 90 noms figurent sur le site du Sénat).

SYMBOLES

L'Emblème National est le Drapeau. Il se compose de trois couleurs (vert, jaune, bleu) disposées en bandes horizontales. Le Vert symbolise la forêt équatoriale ; le Jaune pour sa part renvoie au soleil, à la lumière, à l'éclat et à la chaleur : connaissance, succès et fraternité certains l'interprètent aussi comme symbole de l'or dont le pays regorge. Quant au Bleu, il représente l'azur de l'Océan Atlantique qui baigne le pays sur son flanc occidental.

Le Sceau de la République Gabonaise représente une Maternité Allaitant (plus simplement, on voit une femme de type africain, tenant dans ses bras un nourrisson qu'elle nourrit du lait de sa mamelle.) L'allégorie est d'une certaine profondeur : la Patrie, assurant le rôle de mère, prend soin de son fils (naturellement, quand celui-ci sera grand, il prendra soin de sa maman à son tour)

Le Blason du Gabon représente deux fauves noirs (probablement des pumas) situés de part et d'autre d'un écusson sur lequel on peut voir un navire voguant en eaux remuantes. Au-dessus de l'écusson (en fait enraciné en lui) se distingue un arbre dont les branches, 6 au total, sont déployées (jeunesse en évolution, ou croissance sûre, perpétuelle)

L'Hymne du Gabon s'intitule La CONCORDE. Ses paroles et sa musique ont été attribuées à Georges Damas Aleka. Principaux thèmes : Unité et fraternité, foi en un avenir meilleur, justice et honneur, vertu et pureté, patriotisme et effort.

La Devise de la nation gabonaise est UNION, TRAVAIL, JUSTICE. Il convient de noter que celle-ci, représentant les plus hautes aspirations de la nation, se propose d'assurer à la fois les besoins matériels (travail= source de revenus) et spirituels (union et justice= harmonie, paix, convivialité)

1-4- DEMOGRAPHIE

Le Gabon est un pays sous-peuplé (1.200 M habitants), avec une densité de 4,9 habitants au km² selon l'hypothèse la plus haute. Les trois cinquièmes des habitants vivent dans la zone côtière, l'intérieur du pays étant quasiment désert.

Bien que peu peuplé, le Gabon compte près d'une quarantaine de groupes ethniques, parmi lesquels les Adouma, les Bakota, les Batéké, les Bakwélé et les Mpongwé. Les Fangs (présents dans cinq provinces), représentent un tiers de la population.

1-5- GEOGRAPHIE

Le Gabon est constitué de deux zones : le tiers occidental du pays est une région de basses terres bordant 800 km de côtes!; les deux tiers restants occupent le bassin de l'Ogooué. Le fleuve, né au Congo, coule parallèlement à l'équateur, pour se jeter dans l'Atlantique à Port-Gentil. Il sépare les monts de Cristal, s'élevant au nord à 900 m d'altitude, des monts du Chaillu, culminant au sud à 1 575 m (mont Iboundji). L'Ogooué, navigable jusqu'à Ndjolé, à l'entrée de la plaine, reçoit de nombreux cours d'eau qui prennent leur source dans les massifs gabonais.

Climat

Le Gabon est soumis à un climat équatorial, chaud et humide. La température ne varie que légèrement au long de l'année. Deux saisons sèches, de mai à septembre puis de décembre à janvier, alternent avec des saisons humides. À Libreville, la capitale, les précipitations moyennes annuelles sont de 2 515 mm.

Ressources naturelles

Une dense forêt équatoriale couvre 76 p. 100 du territoire gabonais, avec de larges espaces de forêt primaire préservée. La savane domine le sud de la zone côtière, une partie des vallées de la Nyanga, du haut-Ngounié et du Haut-Ogooué.

Le Gabon dispose de 800 kilomètres de côtes maritimes. Il est drainé par de nombreux cours d'eau d'une superficie de 10 000 km².

1-6- ECONOMIE

Dans l'optique de la diversification de l'économie, et en vue de poursuivre un développement humain durable, après l'épuisement ou la réduction significative de la production de certaines matières premières non renouvelables, le gouvernement apporte son soutien à des secteurs de production bien ciblés.

Le bois d'ébène, d'acajou et d'okoumé, issus de la forêt vierge, constituent l'une des principales ressources naturelles du Gabon. Mais la première richesse du pays est le pétrole. Le sous-sol recèle également de l'uranium, du manganèse, du fer, du plomb et de l'argent.

En 1994, le produit national brut (PNB) global du Gabon était de 3,8 milliards de dollars, soit un PNB par habitant de 3 520 dollars. Le Gabon apparaît ainsi comme un pays riche sans que, pour autant, son économie soit celle d'un pays développé. En effet, celle-ci demeure étroitement dépendante de l'exploitation des ressources minières et forestières!; elle est donc très exposée aux fluctuations de la conjoncture internationale. Après la hausse des cours du pétrole dans les années 1970, le pays a subi de plein fouet la chute du prix du baril, à partir de 1986.

En 2000, l'économie gabonaise reste tributaire de la vente des produits de base tels le pétrole et le bois. Pour réduire les risques de baisse imprévue des recettes et dans la perspective de l'après pétrole, le gouvernement met l'accent sur la diversification de l'économie. A cet effet, il entreprend des actions visant à redynamiser d'autres secteurs d'activités dont l'agriculture, le tourisme, la pêche, et la filière bois.

Les cultures de rente concernent le cacaoyer, le caféier et l'hévéa. La production cacaoyère et caféière est réalisée, essentiellement, par les paysans dans les provinces du Woleu-Ntem, l'Ogooué-Ivindo, l'Ogooué lolo et le Haut-Ogooué.

Cette production paysanne est complétée par celle de la Société de développement de la caféiculture et de la cacao culture au Gabon (SOCAGAB), qui exploite des plantations dans ces provinces.

En 2000, la contribution du secteur Agriculture, Elevage et Pêche dans la formation du PIB est de 3,9 %, en recul par rapport à 1999 (4,9 %). Malgré ce faible poids, la nature des activités du secteur en fait le deuxième pourvoyeur d'emplois privés après le secteur forestier.

On distingue trois types de cultures : les cultures vivrières, les cultures maraîchères et les cultures de rente.

L'essentiel de la production agricole vivrière et maraîchère est consommée localement, tandis que les produits de rente (café, cacao et caoutchouc naturel) sont destinés à l'exportation.

Les productions vivrière et maraîchère restent difficiles à quantifier à cause de la forte dispersion des producteurs, de l'importance de l'autoconsommation et de l'irrégularité des enquêtes agricoles.

L'offre locale reste inférieure à la demande, malgré un accroissement de la production nationale, observé sur les différents points de vente, grâce à la mobilisation des gabonais pour les activités agricoles et aux efforts de sensibilisation et d'appui fournis par un nombre croissant de projets agricoles.

La faiblesse de l'offre explique la persistance des importations en provenance des pays voisins, notamment le Cameroun.

La baisse de la production de riz est due à l'expiration du protocole d'accord entre la République Gabonaise et la République Populaire de Chine.

1-7- SOCIAL

Conformément à l'objectif de la Banque Mondiale de réduire la pauvreté de 50 % d'ici l'an 2015, le Gouvernement ouvrira un vaste chantier en matière sociale. Cet objectif s'articulera autour de la santé publique, du logement et de la protection sociale. Concernant la Santé Publique, le Gouvernement se propose, suivant la norme fixée par l'OMS, d'allouer à ce secteur 9 % du Budget de l'Etat.

L'accent sera mis sur :

- les équipements et les infrastructures sanitaires fortement dégradés ;
- les infrastructures et les équipements modernes des hôpitaux provinciaux en y incluant toutes les spécialités afin de réduire les évacuations sanitaires vers la capitale et l'étranger ;
- le fonctionnement régulier des dispensaires, de centres de santé et de centres médicaux sur toute l'étendue du territoire en les dotant d'équipements, d'infrastructures, de personnels et de médicaments conséquents ;
- la répartition du personnel de santé dans les neuf provinces afin d'éviter une forte concentration dans quelques localités ;
- la promotion des médicaments génériques par les pouvoirs publics.

En matière de logement, afin de favoriser l'accès du plus grand nombre à la propriété, l'Etat devra mettre en œuvre un programme de viabilisation des sites et simplifier les formalités d'obtention du titre foncier. Un abattement de la TVA sur le ciment est prévu.

Quant à la protection sociale, l'action du Gouvernement vise les couches sociales les plus défavorisées (les malades mentaux, les handicapés physiques, les filles-mères et les enfants abandonnés) et les personnes atteintes de maladies chroniques.

1-8- EDUCATION

Tout comme le droit, le système éducatif gabonais est calqué sur un ancien modèle français. Ce système comprend trois stades: Préscolaire, Primaire et Secondaire. D'une façon générale, la plupart des établissements d'enseignement sont publics (propriété de l'Etat), mais on a assisté très récemment à la création d'établissements privés (préscolaire et secondaire surtout).

On distingue généralement des "Privés laïques", par opposition aux "Privés Confessionnels", cette dernière catégorie appartenant en majorité à l'Institution Catholique Romaine. Il est intéressant de noter les trois points suivants: d'abord, la majorité des Gabonais attend que leurs enfants aient atteint l'âge de 6 ans pour les envoyer au Cours primaire (âge légal.), vu que le préscolaire coûte relativement cher; ensuite, contrairement à ce qui se passe ailleurs, le secteur privé au Gabon a fort mauvaise réputation.

Actuellement, les élèves arrivent de plus en plus jeunes au lycée (après avoir passé deux années au CP, deux au CE, et deux au CM). Le plus jeune connu à ce jour était âgé de 9 ans! Le système de notation est basé sur 10 au primaire et 20 au secondaire (sont considérés "admis" ceux qui atteignent 5 de moyenne pour le primaire, et 10 pour le secondaire.) Le Gouvernement s'efforce de construire une école au moins dans chaque quartier, de telle sorte qu'il est assez rare de nos jours de rencontrer un(e) jeune ne sachant lire mais cette gloriole ne revient généralement qu'à Libreville, la capitale; tandis que dans les provinces, il n'est pas rare de n'avoir qu'un seul enseignant par matière pour tout le lycée/collège...

Les enseignants du Gabon sont réunis au sein d'un syndicat assez puissant: le SEENA, qui se trouve secondé par la FESENA.

Il existe deux Lycées français à Libreville (Albert Camus et Blaise Pascal) et une école américaine (American International School of Libreville), mais ils appliquent les systèmes propres à leurs pays (au fait, ils coûtent extrêmement cher...)

L'enseignement supérieur au Gabon est dispensé au sein de l'Université Nationale du Gabon, laquelle est divisée en deux: d'une part, l'Université Omar Bongo (UOB) à Libreville et l'Université des Sciences et Techniques de Masuku (USTM, basée à Masuku, dans la province du Haut-Ogooué). L'UOB comprend une Faculté de droit et Science Economique, ainsi qu'une faculté de Lettres et sciences humaines. A ces établissements sont rattachés des instituts tels que l'Institut National des Sciences de la Gestion, l'IST, l'ENSS (santé), ENSET, Math-Sup et une Ecole Normale Supérieure. Il existe, en outre, de Grandes écoles telles que l'Ecole Nationale d'Administration, l'Ecole Nationale d'Arts et Manufacture, l'Ecole Nationale de la Magistrature, l'Institut National des Finances, s'y ajoute la nouvelle Université de Kougoueu (Libreville)

Il existe par ailleurs trois séminaires à Libreville: St Jean (secondaire), St Augustin et Brottier.

Dans ce domaine, le gouvernement se propose de s'adapter aux évolutions démographiques afin de rendre le système éducatif plus efficace et plus efficient, d'adapter le système de formation professionnelle aux besoins de l'économie et de contribuer à la résolution des problèmes du chômage. Avec plus de 11 milliards de Fcfa, soit 11 % de l'investissement public total, ce secteur occupe la troisième place du budget d'investissement. Son orientation est résolument tournée vers le relèvement du niveau de formation au moindre coût et à une adaptation de celui-ci au marché de l'emploi grâce :

- au redéploiement d'une structure de formation adéquate ;
- à la mise en place de programmes de formation adaptés aux évolutions technologiques et aux besoins du marché de l'emploi.

CULTURE

La langue officielle est le français mais les différentes communautés parlent également leurs langues maternelles, pour la plupart des langues bantoues (Batéké, Fang, etc.).

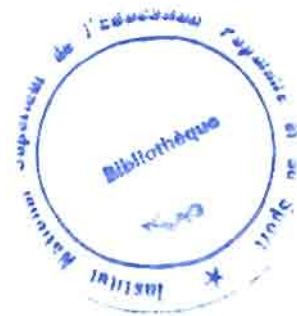
Près de 95% des Gabonais professent le christianisme, 4% sont animistes et 1% musulman. La pratique de l'islam ou du christianisme demeure cependant fortement marquée par les religions traditionnelles.

Les Gabonais sont très peu enclins à la violence.

Suite à la mort mystérieuse de Joseph Rendjambe, éminent opposant, le Gabon manque de très peu de perdre sa belle réputation lors de violentes émeutes à Libreville et à Port-Gentil (l'hôtel Dowé en a fait les frais).

Chapitre deux

CADRE DE L'ETUDE



II - CADRE GENERAL DE L'ETUDE

2-1- PROBLEMATIQUE

Le secteur jeunesse existe dans notre pays depuis près d'un quart de siècle . Confronté à la poussée galopante des fléaux , cette nouvelle forme d'éducation dénommée "animation" va être prise en compte et organisée à travers le monde .

L'on parle de mondialisation alors qu'au Gabon nous assistons à un pilotage à vue dans le fonctionnement du département chargé de la jeunesse . On note une absence prolongée de planification et de créativité dans les actions :

- les programmes d'activités non exécutés(restés lettres mortes),
 - la formation des cadres aléatoire,
 - le budget alloué au secteur socio-éducatif souvent réorienté au sport,
 - les rapports non entretenus entre le ministère et les associations de jeunesse,
 - les recommandations de la CONFEJES non exécutées,
 - la collaboration entre les différents ministères non entretenus,
 - la vacance fréquente des postes de responsabilité;
- assez de déboires pour ne pas ménager la sensibilité d'un cadre engagé par conviction dans la lutte pour le progrès.

2-2- OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif principal de cette étude est de déceler l'engourdissement du secteur socio-éducatif dans notre pays. Notre recherche permet spécifiquement:

- d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur le problème de l'encadrement des jeunes,
- d'amener le Ministère de la Jeunesse et des Sports à reconsidérer son mode de fonctionnement,
- d'inciter l'Etat à un formation massive et organisée des cadres du secteur socio-éducatif ,
- d'inciter l'Etat et les partenaires sociaux à créer des infrastructures socio-éducatives,
- de susciter une réflexion stratégique sur la pratique de l'animation au Gabon.

2-3- HYPOTHESE

Nous partons de l'hypothèse selon laquelle le déclin du secteur socio-éducatif est dû à la mauvaise volonté de l'Etat et au manque de cadres spécialisés(toutes catégories confondues) .

2-4- LIMITES DE L'ETUDE

Cette recherche fait état de la situation relevée dans l'action menée en direction du jeune au Gabon .

Même si les secteurs ou institutions(publics et privés) concernés par l'insertion socio-économique des jeunes sont nombreux, il n'en demeure pas moins que le Ministère de la Jeunesse et des Sports en assure la tutelle .

C'est pourquoi, souhaitant une amélioration et ne pouvant prétendre étudier tous les aspects relatifs à l'animation socio-éducative, il nous a paru primordial d'examiner l'implication du premier répondant de la jeunesse de notre pays .

Notre étude se limite ainsi à l'analyse de la léthargie constatée en matière de jeunesse au sein de la tutelle . Aussi, quelques indications et orientations sont proposées en perspective afin de permettre de combattre le mal à la base .

2-5- DEFINITIONS DES CONCEPTS

Animation socio-éducative

Ce groupe de mots renferme et met en relief trois domaines importants dans le processus de la reproduction active .

Animation

Elle dérive du verbe animer qui, prenant sa source dans le terme latin "animae" veut dire : "âme" .

Animer signifie donc donner vie, insuffler une âme ; " Dieu anima le premier homme par le souffle créateur " .

De ce fait, l'animation serait l'ensemble des actions menées dans le but de donner une apparence vivante à une chose, un environnement, de pousser un individu à l'action, de semer la joie dans les cœurs, d'égayer autour de soi, de transformer positivement . L'animation est un procédé .

Social

Le social renvoie à la société, à un ensemble mouvementé composé d'espaces de choses et d'êtres vivants .

Le social traduit une globalité, une généralité ,un tout . Il fait référence à la prise en charge de l'ensemble des faits latents, des phénomènes manifestes rapportant à la vie humaine . Il indique la représentation collective d'une action menée à l'endroit d'un grand groupe, dans le but d'améliorer leurs conditions d'existence .

Educatif

C'est un qualificatif dérivé de «éducation» qui pour Emile Durkheim «c'est l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale».

Pour la ligue internationale d'éducation nouvelle : «l'éducation consiste à favoriser le développement aussi complet que possible, des aptitudes de chaque personne à la fois, comme individu et comme membre d'une société régie par la solidarité».

Le qualificatif «éducatif» peut alors être perçu comme un élément d'orientation, un aspect, un rôle ou une tendance à comporter des caractéristiques permettant l'intériorisation du contenu utile, nécessaire, important .

Au regard de ce qui précède, nous disons que l'animation socio-éducative est un système, un processus par lequel l'individu se découvre, se transforme et transforme son environnement social. C'est donc une forme d'organisation, une dynamique exercée dans le but de rendre plus présent, plus utile, plus considérable, plus associable plus expressif .

L'animation socio-éducative est l'art de faire émerger les potentialités latentes de l'individu ou d'un groupe d'individus, en vue d'une meilleure acquisition intellectuelle ou technique s'appuyant sur des dimensions intra-professionnelles, interpersonnelles, culturelles et démographiques pour sa socialisation éventuelle.

L'animation socio-éducative c'est l'art d'intéresser (motiver) le centre d'intérêt (le jeune) à l'intérêt (le bien être) et partant, d'inciter au développement positif .

JEUNESSE

La jeunesse peut être définie comme une période, une personne morale, un état physique ou mental, un paradoxe .

Le dictionnaire Petit Robert définit la jeunesse en terme de temps de vie entre l'enfance et la maturité, la période de la naissance au développement complet des organes .

Une autre conception prend en compte les valeurs de solidarité, d'altruisme, le désir et la capacité de se surpasser .

Nous retenons de ces différentes définitions que la jeunesse est un ensemble de personnes dont l'âge est compris entre l'enfance et l'âge adulte (de 15 à 30 ans au Gabon) et dont le processus de développement physique et mental n'est pas arrivé à terme .

La jeunesse est non seulement un groupe d'individus immatures, incomplets, nécessiteux (en manque d'expérience, de formation, de moyens, de maîtrise de soi) mais aussi, « un personnage collectif, délicat, contagieux et imprévisible .

2-6- METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

C'est la démarche scientifique adoptée pour élucider les esprits par rapport à l'hypothèse avancée .

L'animation socio-éducative est le domaine dans lequel nous évoluons depuis vingt deux(22)ans . Ceci sous-entend un vécu assez étoffé pour savoir certains éléments explicatifs du problème relaté .

Cependant, les données relevant de notre expérience ne sont pas suffisantes pour affirmer des hypothèses . Nous nous sommes alors rapprochés de nos supérieurs, de nos collègues et de nos collaborateurs pour obtenir des données objectives .

Echantillonnage

Les cadres socio-éducatifs (agents et responsables d'associations) forment une poignée de personnes regroupées presque en totalité à la capitale (Libreville) où nous séjournons depuis toujours .
Nous n'avons presque pas éprouvé de difficultés pour joindre l'essentiel.

Par ailleurs, les missions d'évaluation entreprises au cours de notre service, nous ont permis d'échanger avec les agents affectés à l'intérieur du pays .

Echantillon

Notre population cible étant constituée des cadres socio-éducatifs, l'échantillon est composé de cinquante deux (52) personnes réparties comme suit :

- 12 dirigeants d'associations de jeunes (FGS, EUG ,CEMEAG, AJAL, FECAM, UCJG, CIAJ , EEDG)
- 18 instructeurs de jeunesse,
- 12 conseillers de jeunesse,
- 10 inspecteurs de la jeunesse et des sports dont six de sensibilité jeunesse .

Recueil des données

Les données de cette étude proviennent des lectures, de l'enquête, des connaissances reçues au cours de la formation et du stage d'imprégnation,

L'enquête s'est déroulée sous forme d'entretien déconcerté ; ce choix volontaire dans le but de permettre à l'interlocuteur de s'exprimer librement et avec sincérité .

Chapitre trois

SITUATION PRESENTE ET ANALYSE CRIRIQUE

La lecture nous a été d'un grand apport dans la mesure où les documents consultés nous ont permis d'obtenir des informations sur le problème, aidant ainsi à mieux les cerner et d'y trouver des solutions .

Les données

Les données recueillies sont plus qualitatives que quantitatives. Seuls les effectifs sont traduits quantitativement .

Les résultats de l'enquête révèlent la dislocation du secteur socio-éducatif dû à plusieurs facteurs :

- la négligence du secteur jeunesse par les pouvoirs publics,
- l'indifférence affichée par la hiérarchie face à la promotion des agents,
- le vide juridique par rapport à l'action des cadres bénévoles ;
- le manque d'infrastructures,
- la création des clans au sein du département,
- le manque de cadres de formation et d'exécution .

III - SITUATION PRESENTE

3-1- LES DEBUTS DE LA SECTION SOCIO-EDUCATIVE

Partant du développement des mouvements de jeunesse (Scoutisme et CEMEA) et fort de la promulgation de la loi sur l'Education Populaire en France, l'Etat Gabonais décide dans les années 60 de créer un département chargé de la Jeunesse et des Sports.

Pour nécessité d'organisation administrative et technique, l'Etat devait procéder au recrutement des ressources humaines.

Pour le secteur socio-éducative, il s'est immédiatement tourné vers les associations de Jeunesse existantes qui ont mis à sa disposition quatre de leurs membres dont deux (2) du scoutisme et deux (2) des CEMEA. Ces derniers étaient des agents relevant de l'Education Nationale, tous enseignants : moniteurs d'école instituteurs et professeur de collège

Des formations rapides, allant de trois mois à un an ont été organisées en France à leur intention avec la collaboration de la coopération française. A cette issue, ils sont nommés : Conseiller technique du Ministre, Directeur de la jeunesse et Chefs de services à la DJASE.

C'est en 1976 que véritablement les activités socio-éducatives et de jeunesse vont être organisées au sein du département grâce à la prise de service des cinq (5) premiers animateurs d'éducation permanente sortis de l'Institut Nationale de la Jeunesse et des Sports d'Abidjan.

3-2- ETAT DES LIEUX

La formation des cadres

Formation initiale

Elle a pris effet avec la formation de huit (8) premiers maîtres d'éducation permanente.

En 1977, dans l'optique d'une couverture totale et conséquente en personnel d'animation, l'Etat Gabonais avec la collaboration de la France, décide d'ouvrir à l'Institut National de la Jeunesse et des Sports

de Libreville, le cycle de formation des instructeurs de jeunesse ou animateurs socio-éducatifs .

Cette formation dont les enseignements étaient au départ entièrement assurés par des français, va cesser en 1986, sans raison apparente . La formation initiale des cadres de jeunesse se limite au Gabon, au cycle d'instructeurs de jeunesse .

Formation continue

Elle est organisée au compte-gouttes et à l'initiative des bénéficiaires eux-mêmes . De ce fait, il faut souligner que la formation continue prend son essor essentiellement sur la motivation personnelle et les investigations des intéressés, le département de la jeunesse jouant ainsi, le rôle de courroie de transmission entre les agents et le Ministère de la Fonction Publique, chargée de réguler les départs en stage . Une commission mixte est désignée à cet effet . Les formations se font dans les instituts supérieurs de l'Afrique (Cameroun- Congo- Sénégal- Côte-d'Ivoire) et dans les pays du nord (Canada- France- Belgique) .

Infrastructures

De nos jours, le Ministère de la Jeunesse des Sports et des Loisirs ne dispose d'aucune infrastructure socio-éducative . Cependant, il est important de signaler que le département a hérité en 1976, d'un centre de loisirs et en 1980, d'une maison de jeunes .

Le centre de loisirs des jardins de la Peyrie

Description de la structure

Spacieux de deux hectares, le centre de loisirs des jardins de la Peyrie est composé:

- d'un bâtiment circulaire comportant :
 - . un grand hall au centre du bâtiment,
 - . douze salles sur l'aile droite,
 - . une salle de projection équipée,
 - . une cuisine semi-équipée,
 - . un bar équipé ;
- des toilettes;
- des manèges ;
- des auto-tamponneuses ;
- d'un grand jardin public ;

- et d'un mini zoo ;
- et des toilettes.

Fonctionnement de la structure

Situé à Libreville, le centre de loisirs relevait de l'autorité directe de la Direction Générale de la Jeunesse et des Sports. Sa gestion était assurée par un chef de service assisté de :

- trois instructeurs de jeunesse,
- une secrétaire,
- un gardien,
- une ménagère,
- et un jardinier.

Le centre à proprement dit, occupait l'aile gauche et le hall du local ; celle de droite (les douze salles) abritant la direction de la jeunesse et la fédération gabonaise de football.

Les activités du centre

Comme l'indique sa dénomination, les activités du centre des jardins de la Peyrie étaient particulièrement axées sur le loisirs. On y organisait :

- des projections de films,
- des séances de manèges (aérobie et auto),
- des kermesses,
- des rencontres de billard,
- des jeux de dames et de ludo,
- la vente de boisson (alcoolisée et non alcoolisée),
- des concerts, des mariages et diverses autres manifestations

La maison de jeunes de Lébamba

C'est une structure réalisée à plus de six cents kilomètres de la capitale par "Le Corps de la Paix" (américain) et offerte au Ministère de la Jeunesse et des Sports pour des besoins d'animation socio-éducatives en zone rurale.

A cet effet, un instructeur de jeunesse, une secrétaire et un manœuvre ont été mis à disposition.

La maison des jeunes de Lébamba est un local fait de briques de terre comportant :

- une salle de spectacle,
- un foyer,
- un labo-photo.

On y menait les activités suivantes :

- le théâtre,
- la photographie,
- les concerts,
- le bricolage,
- l'artisanat,
- le jardinage,
- et la vente de boisson sans alcool.

Une subvention annuelle était allouée à la structure pour son fonctionnement. Les mouvements de jeunesse(entre autres le scoutisme) constituaient les principaux animateurs de la maison des jeunes et l'agent socio-éducatif jouait le rôle de coordonnateur des activités.

La perte des infrastructures

Le centre des loisirs des jardins de la Peyrie est resté très peu de temps sous la tutelle du ministère de la jeunesse et des sport. Par décision présidentielle, il a été transféré aux collectivités locales, plus précisément à la mairie de Libreville.

Quant à la maison des jeunes, elle a fermé ses portes en l'an 2000 suite à une accumulation de dettes. Bien que prévue dans le budget de l'Etat, la subvention allouée ne parvenait plus à la structure depuis 1995.

Les ressources humaines

Le personnel socio-éducatif

Pour remplir sa mission, le département de la jeunesse dispose de :

- vingt sept instructeurs de jeunesse,
- vingt et un conseillers de jeunesse,
- trente inspecteurs de la jeunesse et des sports(6 de tendance jeunesse),
- un professeur d'activités socio-éducatives,
- un éducateur spécialisé.

Au total : 80 agents (y compris les inspecteurs d'option sport).

Le profil des cadres

En dehors de cinq inspecteurs de la jeunesse et des sports recrutés sur concours direct (organisé par la CONFEJES), les cadres socio-éducatifs ont tous débuté la carrière en qualité d'instructeurs de jeunesse. Ils étaient recrutés sur la base du brevet d'étude du premier cycle (BEPC) conformément aux statuts particuliers du secteur éducation (section socio-éducative, article...).

Les cadres bénévoles

Ils sont issus d'une vingtaine d'associations de jeunesse environ . Ce sont les acteurs les plus actifs dans le processus de l'encadrement des jeunes .

Considérés comme collaborateurs, une subvention annuelle est allouée à leurs organisations en guise de soutien pour leur fonctionnement ; mais de 1994 à 2001 cette dernière a été déviée au profit de la cause sportive .

Les associations de jeunesse sont plutôt présentes dans la capitale qu'à l'intérieur du pays . Seul le mouvement scout est effectif sur l'ensemble du territoire national .

Les activités du Département

Elles sont diverses et répondent chacune à un besoin spécifique (information, formation, loisir).

Les colloques et les séminaires

Ils sont généralement destinés à la jeunesse organisée dans le but de permettre aux bénéficiaires d'exprimer leurs besoins et de s'adapter aux nouvelles méthodes.

Pour ce qui est des colloques, le ministère a réalisé deux rencontres :

- le colloque international sur la formation des formateurs, sur les activités scientifiques et techniques pour les jeunes , organisé en Août 1994 à Libreville, à l'initiative de la Fédération internationale des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (FICEMEA) .

- le colloque national de la jeunesse en Avril 1993, sur les besoins de la jeunesse. Toutes les jeunes gens gabonaises(urbaine et rurale) y étaient représentées.

Quant aux séminaires nationaux et internationaux, ils s'adressent aussi bien aux agents qu'aux mouvements de jeunesse . Ces sessions qui, les années précédentes, étaient organisées conjointement avec la coopération française ou la CONFEJES , se font de plus en plus rares de nos jours .

Les thèmes s'articulaient principalement sur :

- les modalités de création et de gestion des associations,
- la dynamique de groupes .

Les stages et les sessions de recyclage

Ils étaient organisés dans le but spécifique d'assurer le perfectionnement des agents . Voici les domaines abordés :

- l'entrepreneuriat jeunesse,
- l'information et la documentation(animation et classification),
- les centres de vacances (encadrement et gestion),
- les coopératives scolaires(activités et coordination),

Les centres de vacances

De toutes les activités relevant de ce chapitre(colonies- échanges- patronages- centres aérés-etc.), seules les colonies de vacances sont effectives(relativement) .

Afin d'offrir des vacances saines et éducatives aux enfants de leurs employés, les sociétés minières et pétrolières organisent chaque été, des colonies de vacances ; tandis que le Ministère de la Jeunesse organisait parallèlement deux centres de vacances (par an) pour le reste de la population intéressée .

La dernière colonie (du ministère) remonte de quinze ans environ, et ce n'est qu'en septembre 2002, que cette activité a repris avec la réalisation d'un centre de vacances à Lambaréné (au centre du pays) .

Pendant ces années de léthargie, le Ministère n'a rempli que ses prérogatives administratives auprès des sociétés organisatrices (visite des lieux) .

L'encadrement des colonies de vacances est confié aux associations de jeunesse indiquées(CEMEA du Gabon et AGGETLEA) .

L'entreprenariat jeunesse

C'est une initiative de la CONFEJES qui recommande pour des besoins d'insertion socioéconomiques de la jeunesse, que les Etats membres incitent les jeunes à la création d'entreprises, par la réalisation d'un certain nombre d'activités :

- la sensibilisation des jeunes ,
- la formation des cadres et des jeunes en entreprenariat,
- la mise en place d'une commission nationale de soutien et de suivi,
- la création d'un fonds national de soutien(pour le financement des projets des jeunes),
- le suivi et l'évaluation des projets .

Le soutien technique aux associations de jeunesse

Afin d'assurer une meilleure assistance aux mouvements associatifs, les textes organiques exigent l'affectation des agents(sportifs et socio-éducatifs) auprès des fédérations et des grandes associations , c'est le cas des directeurs techniques dans le domaine du sport .

Pour la section socio-éducative , seule la fédération nationale de scoutisme a bénéficié de cette permanence dans les années quatre-vingts(80), à l'initiative d'un scout placé à la tête de la direction générale de la jeunesse et des sports.

Par ailleurs, le département de tutelle ayant un droit de regard sur le fonctionnement des associations de jeunesse, il est informé de leurs activités qu'il supervise en cas de cession de formation ou d'assemblée générale.

Les coopératives scolaires

Ce sont des structures qui évoluent au sein des établissements scolaires dont le financement et le fonctionnement sont assurés par les élèves. L'agent socio-éducatif assume les fonctions de coordonnateur et de conseiller auprès des jeunes et de l'administration. On y mène les activités ci après :

- les activités culturelles (théâtre, dessin, musique, la littérature) ;
- les activités scientifiques(recherches et expériences) ;
- les échanges des jeunes.

Chapitre quatre

PERSPECTIVES

La gestion des carrières

La carrière des cadres socio-éducatifs est régie par la loi 08 /91 du 26 Septembre 1991 portant statut général des fonctionnaires et la loi 20 /93 du 08 mars 1993 fixant les statuts particuliers des fonctionnaires du secteur éducation, sections 12 et 13 en leurs articles 41 à 46, relatif à l'enseignement et à l'encadrement des activités socio-éducatives et sportives.

La direction des affaires financières recueille et instruit les dossiers des candidats et des agents en fin de stage. Le suivi des dossiers de recrutement, d'avancement, de reclassement ou de changement de corps et de spécialité, est effectué par la personne concernée elle-même.

3-3- ANALYSE CRITIQUE DES ACTIVITES

Le décret 1774/PR/MJS du 31 décembre 1983 portant attribution et organisation du Ministère de la Jeunesse et des Sports, définit le rôle de chaque service . Spécifiquement les articles 7- 15- 22- 23- 24- 25- 36 et 40 déterminent l'action du département en matière de jeunesse .

Par ailleurs, en vue d'une meilleure gestion des carrières, la loi 20/93 du 08 mars 1993 fixant les statuts particuliers des fonctionnaires du secteur éducation régleme en ses sections 12 et 13, les modes de recrutement et d'avancement des agents du secteur socio-éducatif .

Pour ce qui est du décret 1774/PR/MJS relatif aux attributions et à l'organisation :

***Article 7**

L'Inspection Générale est chargée de veiller à la coordination et aux contrôle de tous ce qui relève des activités de jeunesse, de formation continue et d'animation des activités socio-éducatives.

***Application**

- L'inspection générale ne dispose pas d'un service chargé de la jeunesse et des activités socio-éducatives;
- Les effectifs des structures d'animation (coopératives scolaires) et des ressources humaines sont inconnus du service;

- Le contrôle des activités socio-éducatives et de la formation continue n'est pas exercée: le service ignore combien d'agents sont en formation, dans quelle filière, pour combien de temps et où?

***Article 15**

Le service des relations internationales est chargé:

- de suivre les problèmes relatifs aux organisations de jeunesse et les dossiers des stagiaires nationaux en formation à l'étranger;
- d'organiser des stages en vue du perfectionnement et du recyclage du personnel..

***Application**

Aucune activité n'est organisée dans ce sens; le poste est vacant depuis des années.

***Article 22**

La direction de la jeunesse et des activités socio-éducatives(DJASE) est chargée:

- de mettre en œuvre une action d'animation directe auprès de la jeunesse;
- d'organiser et de contrôler les activités socio-éducatives;
- d'organiser des colloques intéressant la jeunesse;
- de favoriser la création d'organisations de jeunesse et d'en contrôler la réglementation;
- d'animer les foyers, les auberges de jeunesse, les maisons de jeunes;
- d'apporter une assistance technique et financière aux associations de jeunesse;
- d'organiser sur l'ensemble du territoire national des centres de vacances pour la jeunesse;
- de contribuer à la formation des instructeurs de jeunesse et du personnel d'encadrement des mouvements de jeunesse et des centres de vacances;
- de participer au contrôle des films cinématographiques et des publications destinées aux jeunes.

***Application**

- Deux colloques ont été organisés depuis la création du ministère(1960);
- la formation en entrepreneuriat est spécifiquement l'activité du moment, sa réalisation n'est pas conforme aux normes;
- l'animation directe auprès des jeunes n'est pas exercée, faute d'infrastructures;
- l'assistance technique et financière est dérisoire et très irrégulière. la subvention allouée aux associations de jeunesse varie entre trois cent mille(300.000) francs et un million cinq cent mille(1.500.000) francs;
- il n'y a ni foyer, ni auberge de jeunesse et l'unique maison de jeunes est fermée pour raison de mauvaise gestion;
- le contrôle des films cinématographiques et des publications n'est pas assuré;
- quant aux centres de vacances, seules les colonies de vacances sont organisées(deux colonies tous les dix ans en moyenne).

***Article 36**

Le service des affaires administratives et du personnel est chargé:

- d'établir et de tenir à jour le fichier et les dossiers administratifs de tout le personnel relevant du département, de suivre la carrière administrative de ces personnels afin que soient enregistrées ponctuellement les évolutions des situations: (avancements, changement de grade ou de corps, récompenses, sanctions, mise à la retraite, etc.);
- de préparer les tableaux d'avancement des personnels en vue des travaux de commissions;
- de recueillir et d'instruire les dossiers des candidats à un emploi intéressant le département en vue de leur présentation devant la commission de recrutement.

***Application**

- Les dossiers des candidats à un emploi sont recueillis et instruits;
- Le tableau d'avancement des personnels n'est pas mis à jour;
- Le suivi de la carrière administrative des personnels n'est pas assuré avec régularité .

***Articles 38 et 40**

La direction des équipements, du matériel et de la gestion des stades est chargée:

- d'assurer le contrôle de gestion du matériel et des équipements de toutes les institutions du département;
- de participer à l'élaboration des plans de développement des équipements sportifs et socio-éducatifs tant publiques que privés, d'assurer le contrôle technique de leur réalisation en liaison avec les départements concernés et de donner son avis en vue de l'agrément à la réception des travaux réalisés;

A cet effet, le service des équipements et du matériel est chargé:

- de recenser les équipements et le matériel existant;
- d'élaborer les programmes d'implantation et d'amélioration des équipements sportifs et socio-éducatifs;
- d'établir les plans types pour l'aménagement des divers équipements;
- de procéder à l'inventaire des besoins de toutes les institutions du département et d'établir les ordres de priorité et les échéanciers .

***Application**

- Le recensement des équipements et du matériel existant est fait;
- les besoins des institutions sont inventoriés;
- le contrôle de la gestion du matériel et des équipements n'est pas assuré;
- les programmes d'implantation et d'amélioration des équipements ne sont pas élaborés .

Comparativement aux textes organiques, l'action du Ministère en faveur du secteur socio-éducatif s'avère insuffisante.

Qu'il s'agisse de la formation des cadres, de l'animation directe, de la gestion des infrastructures ou du contrôle technique, nous constatons d'une part, un désintéressement, un laxisme au niveau du personnel (les agents) et d'autre part, une mauvaise volonté venant des autorités . Les activités sont abordées avec beaucoup de légèreté; c'est la routine qui prévaut:

- il n'existe pas de politique nationale en matière de jeunesse;
- la formation des cadres est organisée sans une planification préalable;
- les textes régissant les formations (agents et bénévoles) et leurs contenus sont caduques;

- les activités socio-éducatives et de jeunesse programmées sont soit exécutées au quart, soit pas du tout; auquel cas, le programme est reconduit l'année suivante;
- un projet de construction d'infrastructures(une maison des jeunes à Port-gentil et une auberge de jeunesse à Mouila) a été élaboré dès les premières années de l'existence du secteur socio-éducatif mais, rien de tout cela n'a été réalisé;
- les recommandations de la CONFEJES sur le développement du FIJ sont appliquées de manière parcellaire .

Par ailleurs, il est important de souligner que le champ d'action de la direction de la jeunesse et des activités socio-éducatives est très vaste . Il y a dysfonctionnement entre l'objet du département et les moyens humains, matériels et financiers mis à sa disposition.

IV - PERSPECTIVES

Utopique semble l'actualité gabonaise en matière d'animation socio-éducative, pourtant la situation est bien réelle.

Au moment où l'on parle de la mondialisation et de perfectionnement, notre pays n'en est qu'au stade de fleur, à la phase initiatique avec l'activité socio-éducative.

Comme toute organisation éducative, l'animation socio-éducative nécessite des moyens conséquents (financiers- matériels- humains), Elle englobe à la fois, un éventail d'activités, d'outils de communication, de cadres institutionnels et de compétences .

4-1- LA FORMATION DES CADRES

La formation des cadres est l'élément fondamental du processus de développement. Son objet se résume à la transmission de connaissances liées à une activité professionnelle. Sous ce rapport, il convient d'attacher une importance particulière à sa conception et à son organisation.

Envisager une formation des cadres demande de mener une large réflexion qui prendrait en compte plusieurs points:

- les objectifs
- les besoins
- les contenus de formation
- la typologie des cadres
- les textes juridiques
- le cadre institutionnel
- les modalités
- les formations complémentaires.

Les objectifs

C'est la projection du résultat escompté. Ils doivent annoncer les types de cadres et la production qu'on attend d'eux.

Les besoins

Les formations organisées doivent répondre à un besoin exprimé. Au Gabon, la formation des cadres est fondamentale du fait d'un manque considérable permanent de personnel face à l'ampleur de notre devoir envers les jeunes.

En matière de formation, les besoins sont de trois ordres:

***les besoins humains**

C'est l'ensemble des personnes (spécialistes- enseignants- encadreurs) destinées à transmettre les connaissances nécessaires aux apprenants. Le recrutement ou la détermination des ressources humaines dépend du profil et du type de cadres qu'on souhaite obtenir. Les intervenants peuvent être des agents du département ou des vacataires. Mais, il est important que le corps professoral soit constitué en majorité d'intervenants locaux (relevant du département) pour prévenir les problèmes budgétaires relatifs aux honoraires et la non application du volume horaire.

***les besoins matériels**

Le Gabon dispose d'une structure pour la formation des cadres(INJS). Cependant un équipement conséquent est à envisager:

- un laboratoire photo;
- une salle de projection;
- des ateliers d'art(deux ou trois);
- une salle d'informatique (cyber et traitement de textes).

***les besoins financiers**

C'est le récapitulatif chiffré des dispositions à prendre pour l'effectivité des actions prévues.

Leur évaluation concerne aussi bien les formations dispensées sur le territoire national, que celles reçues à l'étranger (transport- hébergement- restauration- honoraires- bourses- équipement- soins médicaux- etc.).

La typologie des cadres

Par typologie nous entendons les différentes catégories de cadres de l'animation. Il y en a quatre:

- les cadres de conception
- les cadres d'encadrement;
- les cadres ou agents d'exécution;
- les cadres bénévoles d'appui.

La dénomination des cadres peut varier d'un pays à un autre

*** conception Les cadres de et de contrôle**

Ce sont:

- les inspecteurs et inspecteurs adjoints de la jeunesse et des sports;
- les professeurs et professeurs adjoints des activités socio-éducatives;
- les conseillers de jeunesse et d'animation;
- .

*** Les cadres d'encadrement et de conseil**

Il s'agit:

- des animateurs éducateurs (instructeurs d'éducation populaire et de jeunesse);
- des animateurs scientifiques et techniques.

*** Les cadres d'exécution**

Ils font partie du grand groupe chargé de l'animation directe. On y trouve:

- des maîtres d'éducation populaire ou d'activités socio-éducatives;
- des maîtres adjoints d'éducation populaire.

*** Les cadres bénévoles d'appui**

C'est l'ensemble des encadreurs de collectivités éducatives et d'associations de jeunesse.

Le cadre institutionnel

La formation des cadres de l'animation est assurée au sein des établissements spécialisés. Institut, école ou centre. La dénomination de l'établissement de formation relève du pays ou de l'organisme qui le crée. Au Gabon, l'Institut National de la Jeunesse et des Sports a été créé le 05 décembre 1974 par décret n° 1473/PR/VPG/MJSL

Les modalités

Les conditions d'accès aux formations et les durées de formation varient d'un pays à un autre, mais il faut retenir qu'une tendance vers l'uniformité des critères (selon le profil) fait progressivement surface à l'exemple des équivalences.

Les durées de formations vont d'un an à six ans et deux voies d'accès sont possibles:

- la voie externe pour les élèves et étudiants qui désirent faire carrière dans ce domaine (concours direct);
- et la voie interne qui ne s'intéresse qu'aux professionnels (concours professionnel).

Les formations de nos jours sont organisées sous plusieurs formes:

- les modules
- les séminaires
- les cours magistraux
- les recherches...

Les contenus de formations

Les contenus de formations sont des moules à partir desquels on obtient les profils professionnels. De ce fait, ils doivent être élaborés avec beaucoup de soins. Il existe des contenus généraux en matière d'animation. Cependant, chaque niveau de formation correspond à un contenu approprié, c'est - à dire spécifique. L'omniprésence des matières de base(dans tous les types de formations) s'explique par l'obligation à tout agent technique de savoir, mieux encore, de maîtriser les éléments de base liés à la profession.

Ainsi les matières suivantes doivent se retrouver dans tous les cursus:

- Psychologie(génétique - jeunesse - groupes -)
- Sociologie(jeunesse - générale - association -)
- Sciences de l'éducation(pédagogie et connaissance générale)
- Gestion(administrative - financière - des association des infrastructures et équipements - etc.)
- Sport(connaissances professionnelles)
- Entreprenariat(création - gestion - évaluation)
- Economie(connaissances générales)
- Informatique(Bureautique)
- Droit(Administratif et des associations)
- Communication(techniques - dynamique)

Les formations complémentaires

Elles servent à enrichir la formation de type classique. Elles peuvent être organisées dans l'établissement de formation ou en d'autres lieux.

Il s'agit de:

- Séminaires ;
- Conférences ;
- Stages pratiques ;
- Recyclages.

Le cadre juridique

La formation des cadres socio-éducatifs gabonais est régie par la loi n°20/93 du 8 mars 1993 fixant les statuts particuliers des fonctionnaires du secteur d'éducation.

Ce texte détermine donc les conditions d'accès à la profession et les éventuelles possibilités de progression dans la carrière.

Ayant décelé des manquements dans le contenu de ladite loi, notamment sur le type de diplômes et les conditions de recrutement, nous proposons les amendements suivants:

Variables	Actualité	Perspectives
Niveau hiérarchique	A	1
Corps	Inspecteurs de la jeunesse et des sports	
Profil d'emploi et fonctions normales	<ul style="list-style-type: none"> - Inspection pédagogique te administrative ; - Inspection des associations, organismes ou institutions mettant en œuvre des activités sportives, socio-éducatives et de jeunesse ; Responsabilités provinciales dans l'encadrement des activités socio-éducatives et sportives.	<ul style="list-style-type: none"> - Inspection pédagogique, technique et administrative des personnels, institutions, organismes et associations mettant en œuvre des activités sportives, socio-éducatives de jeunesse ; - Conception des méthodes, stratégies et programmes d'activités et de formations.
Fonctions spéciales éventuelles	<ul style="list-style-type: none"> - Inspecteur général - Directeur général - Directeur des services centraux - Directeur des études - Conseiller technique de cabinet, services centraux et extérieurs - Directeur d'établissement de formation - Secrétaire général - Chefs de service centraux et extérieurs 	
Conditions d'accès	<p style="text-align: center;"><u>Voie interne</u></p> Admission sur titre professionnel selon les dispositions de l'article 41 du statut général des fonctionnaires en faveur de professeurs adjoints des ASEJ, des conseillers sportifs et conseillers des APS ayant obtenus une note d'inspection pédagogique $\geq 15/20$ au cours des deux dernières années ; avoir dix(10) années minimum de pratique professionnelle et 35 ans d'âge, plus une formation sanctionnée par le CAIJS	<p style="text-align: center;"><u>Voie interne uniquement</u></p> Admission sur titre professionnel selon les dispositions de l'article 41 du statut général des fonctionnaires en faveur de professeurs adjoints des ASEJ, des conseillers sportifs et conseillers des APS ayant obtenus une note d'inspection pédagogique $\geq 15/20$ au cours des deux dernières années ; avoir cinq(5) années minimum de pratique professionnelle, plus une formation sanctionnée par le CAIJS ou diplôme équivalent.
	<p style="text-align: center;"><u>Voie externe</u></p> Concours ouvert aux étudiants titulaires d'une licence ou d'une maîtrise de faculté, plus CAIJ.	

Variables	Actualité	Perspectives
Niveau hiérarchique	A	I
Corps	Professeurs des activités socio-éducatives et de jeunesse	
Profil d'emploi et fonctions normales	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement direct dans les établissements spécialisés ; - Responsabilité de l'animation directe dans les établissements. 	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement direct dans les établissements spécialisés ; - Intervenants dans les séminaires, conférences, stages de perfectionnement et conception de programmes de formation
Fonctions spéciales éventuelles	<ul style="list-style-type: none"> - sous réserve de 5 années minimum de pratique - directeur des études - chef de service 	<ul style="list-style-type: none"> - Sous réserve de cinq ans minimum de pratique ; - Directeur d'établissements ; - Directeur des études ; - Chef de service.
Conditions d'accès	<p style="text-align: center;"><u>Voie interne</u></p> <p>Concours ouvert aux professeurs adjoints des activités socio-éducatives et jeunesse selon les dispositions du statut général des fonctionnaires et ayant obtenu une note d'inspection pédagogique supérieure ou égale à 15/20 des deux dernières années.</p> <p style="text-align: center;"><u>Voie externe</u></p> <p>Concours ou admission sur titre avec certificat d'aptitude au professorat des ASEJ ou diplôme équivalent.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Voie interne</u></p> <p>Concours ouvert aux professeurs-adjoints des ASEJ ayant reçu la note de 15/20 les deux dernières années, cinq ans d'ancienneté, plus une formation diplômante</p> <p style="text-align: center;"><u>Voie externe</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Concours ouvert aux titulaires de maîtrise universitaire ; - Admission sur titre. CAP des ASEJ ou diplôme équivalent

Variables	Actualité	Perspectives
Niveau hiérarchique	A	2
Corps	Professeurs adjoints des activités socio-éducatives	
Profil d'emploi et fonctions normales	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement direct dans les établissements spécialisés ; - Responsabilité de l'animation directe dans les établissements. 	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement direct dans les établissements spécialisés ; Intervenants dans les séminaires, conférences, stages de perfectionnement.
Fonctions spéciales éventuelles	<ul style="list-style-type: none"> - sous réserve de 5 années minimum de pratique ; - directeur des études chef de service. 	<ul style="list-style-type: none"> - sous réserve de 5 années minimum de pratique ; - directeur des études chef de service.
Conditions d'accès	<p style="text-align: center;"><u>Voie interne</u></p> Concours ouvert aux instructeurs de jeunesse selon les dispositions du statut général des fonctionnaires et ayant obtenu une note d'inspection pédagogique supérieure ou égale à 15/20 des deux dernières années.	<p style="text-align: center;"><u>Voie interne</u></p> Concours ouvert aux professeurs- adjoints des ASEJ ayant reçu la note de 15/20 les deux dernières années, cinq ans d'ancienneté, plus une formation diplômante
	<p style="text-align: center;"><u>Voie externe</u></p> Concours ou admission sur titre avec la première partie du CAPASEJ ou diplôme équivalent.	<p style="text-align: center;"><u>Voie externe</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Concours ou admission sur titre avec la première partie du CAPASEJ ou diplôme équivalent.

Variables	Actualité	Perspectives
Niveau hiérarchique	A	2
Corps	Conseillers de jeunesse	
Profil d'emploi et fonctions normales	<ul style="list-style-type: none"> - Assistance aux emplois d'organisation dans les services centraux ou extérieurs - Responsabilité dans la formation des cadres 	<ul style="list-style-type: none"> - Conception des stratégies d'encadrement ; - Organisation de l'action directe.
Fonctions spéciales éventuelles	<ul style="list-style-type: none"> - Sous réserve de 5 années minimum de pratique professionnelle ; - Chefs de services centraux et extérieurs ; - Directeurs des études dans les établissements de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillant général ; - Directeur des études chef de services centraux et extérieurs
Conditions d'accès	<p style="text-align: center;"><u>Voie interne uniquement</u></p> <p>Admission sur titre professionnel selon les dispositions de l'article 41 du statut particulier des fonctionnaires en faveur des instructeurs de jeunesse ayant obtenu une note d'inspection pédagogique $\geq 15/20$ au cours des deux dernières années ; avoir 5 années minimum de pratique professionnelle et une formation sanctionnée par le diplôme de conseiller.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Voie interne</u></p> <p>Admission sur titre professionnel (article 41 du statut particulier des fonctionnaires) ou concours ouvert aux agents ayant obtenu une note d'inspection pédagogique supérieure ou égale à 15/20 au cours des deux dernières années ; plus formation sanctionnée par le diplôme de conseiller de jeunesse ou équivalent.</p> <p style="text-align: center;"><u>Voie externe</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Concours ouvert aux étudiants titulaires d'une licence universitaire ; - Admission sur titre, plus diplôme de conseiller ou équivalent.

Variables	Actualité	Perspectives
Niveau hiérarchique	B	1
Corps	Instructeurs de jeunesse	
Profil d'emploi et fonctions normales	<ul style="list-style-type: none"> - Responsabilité de l'animation dans les associations, organismes ou institutions mettant en œuvre des activités socio-éducatives et de jeunesse. 	<ul style="list-style-type: none"> - Instructeurs de jeunesse et animation des ASEJ
Fonctions spéciales éventuelles	<ul style="list-style-type: none"> - Sous réserve de cinq années minimum de pratique professionnelle ; - Surveillant général ; - Chef de service. 	
Conditions d'accès	<p style="text-align: center;"><u>Voie interne</u></p> <p>Concours ouvert aux instructeurs adjoints de jeunesse selon les dispositions du statut général des fonctionnaires et ayant obtenu une note d'inspection pédagogique supérieure ou égale à 15/20 au cours des deux dernières années.</p> <p style="text-align: center;"><u>Voie externe</u></p> <p>Concours ou admission sur titre avec le certificat d'aptitude à la maîtrise des ASEJ et de la jeunesse ou un diplôme équivalent.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Voie interne</u></p> <p>Concours ouvert aux instructeurs adjoints et animateurs adjoints des activités socio-éducatives et de jeunesse ayant obtenu une note d'inspection supérieure ou égale à 15/20 au cours des deux dernières années, plus une formation sanctionnée par le CAMASEJ ou diplôme équivalent.</p> <p style="text-align: center;"><u>Voie externe</u></p> <p>Concours ouvert aux titulaires du BAC, plus CMASEJ ou diplôme équivalent.</p>

Variables	Actualité	Perspectives
Niveau hiérarchique	B	2
Corps	Instructeurs- adjoints de la jeunesse et animateurs- adjoints des ASEJ	
Profil d'emploi et fonctions normales	- Assistance aux emplois précédents	- Animateurs de structures et équipements socio-éducatifs
Fonctions spéciales éventuelles		
Conditions d'accès	<p style="text-align: center;"><u>Voie externe uniquement</u> Concours ou admission sur titre avec la première partie du CAMASEJ ou un diplôme équivalent.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Voie externe uniquement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Admission sur titre en faveur des encadreurs des mouvements de jeunesse, titulaires d'un diplôme fédéral ; - Concours ouvert aux jeunes de 18 ans au moins ; - BEPC, plus première partie du CAMASEJ ou diplôme équivalent.

Argumentation des amendements portés sur les statuts particuliers

La détermination des modes de recrutements et des fonctions spéciales doit concorder avec les dispositions en vigueur à la Fonction Publique, sur le recrutement et la nomination aux postes de responsabilités.

les conditions d'accès

- Pour la catégorie A1: maîtrise plus formation diplômante;
- Pour la catégorie A2: licence plus formation diplômante;
- Pour la catégorie B1: BAC plus formation diplômante;
- Pour la catégorie B2: BEPC plus formation diplômante.

Les profils d'emplois

Les débouchés de l'animation sont multiples et diverses. Aussi, une catégorisation des emplois permet de déterminer les fonctions normales et les fonctions spéciales.

L'inspecteur de la jeunesse et des sports

En sa qualité(d'agent) administrateur chargé de la conception et de l'évaluation, il peut être:

- . Secrétaire général, directeur général, directeur, directeur - adjoint ou chef de service dans les services centraux et régionaux, les établissements de formations spécialisées, relevant de la tutelle, l'Education Nationale et l'Enseignement Supérieur,
- . Conseiller technique dans les cabinets politiques et ministériels, les services centraux, extérieurs, décentralisés et diplomatiques
 - Présidence et vice - Présidence de la République,
 - Primature
 - Planification
 - Affaires sociales
 - Condition féminine et famille
 - Communication
 - Santé
 - gouvernement
 - Collectivités locales

L'affectation des cadres socio-éducatifs au sein des départements et services précités permettra de mieux faire comprendre aux différentes autorités, les problèmes de jeunesse et de favoriser leur implication dans l'action éducative .

Les professeurs des activités socio-éducatives et de jeunesse

Relevant du domaine de l'enseignement, leurs fonctions éventuelles se limitent aux responsabilités liées à la pédagogie dans les structures de conception, de formation et d'évaluation.

Les conseillers d'éducation permanente et de jeunesse

Cette catégorie de cadres peut assumer des fonctions spéciales allant d'un poste de chef de service à celui de directeur ou directeur adjoint au sein des services publics(établissements, infrastructures, équipements).

Toutes fois, il est important de circonscrire son champ d'action:

- Conseil en éducation, relatif à l'information, à la conscientisation, à l'alphabétisme fonctionnel, à l'orientation des choix professionnels...
- Conseil en animation, relatif à l'approche pédagogique, aux stratégies de mise en œuvre des actions.

Les animateurs et instructeurs des activités socio-éducatives et de jeunesse.

Ils constituent le grand groupe d'exécution. De ce fait, ils sont chargés de la mise en œuvre, de l'application directe des programmes d'actions en faveur de la jeunesse. Ils doivent pouvoir assumer les fonctions suivantes:

- Animateur éducateur de prévention
- Animateur artistique et culturel
- Animateur éducateur jeunes enfants
- Animateur spécialisé(développeur polyvalent en zone rurale)
- Animateur éducateur d'insertion professionnelle
- Animateur éducateur de foyer d'accueil d'urgence
- Animateur éducateur au sein des structures d'accueil pour handicapés
- Animateur éducateur au sein des services hospitaliers pour enfants(pédiatries).
- Animateur responsable de club ou d'équipement socio-éducatif.

Le profil d'emploi est strictement lié au profil de formation de l'agent:

- Les cadres supérieurs d'encadrement(les conseillers et les inspecteurs) reçoivent une formation plus orientée vers la gestion administrative et financière des services, des infrastructures et des équipements.

Les matières liées à l'administration sont abordées sous forme de bases théoriques, en vue d'une approche conceptuelle objective et contemporaine aussi bien pour l'élaboration des programmes(d'actions et de formations) que pour l'évaluation de l'exercice.

Quant à la division "enseignement, la formation des cadres(professeurs et professeurs adjoints) étant purement technique et destinée à la transmission des connaissances portant sur l'animation directe, le contenu ne fait pas état des éléments de gestion administrative et financière. Par conséquent, leur confier des postes administratifs serait délicat. L'expérience a démontré que leur ignorance de l'administration(déontologie- droit - etc.) les conduit à bien des erreurs.

Planification des formations des cadres

En matière de formation de cadres, il est indispensable de procéder à une programmation dans le temps, afin de répondre progressivement aux besoins.

Le volet "formation" dans notre pays a comme un mythe particulier qui empêche l'évolution normale sur le plan de la couverture nationale en ressources humaines. Aussi il s'est développé une inadéquation entre les connaissances acquises il y a vingt ans et l'action à mener à la base. La promotion et la mise à la retraite ont accentué davantage le manque de cadres d'exécution.

Planifier les formations c'est donc à la fois:

- se fixer des objectifs qualitatifs(profils et catégories des agents),
- évaluer les besoins(le nombre d'agents dans toutes les catégories),
- inventorier les acquis(le nombre d'agents existants) en considérant les départs à la retraite,
- mesurer les écarts entre l'acquis et les besoins
- inventorier les établissements de formation
- inventorier et créer les moyens(conventions - protocoles d'accords - bourses d'organismes, de coopération ou nationales, etc.)
- établir un plan de formation(qui, combien, comment et quand).

4-2- ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES ET DE JEUNESSE

Considérées comme des actions en direction de la population jeune, dans le but de la former, de l'informer, de l'épanouir, de la préparer à l'insertion sociale, les activités socio-éducatives ci-après devraient permettre une action considérable à l'endroit de la jeunesse gabonaise

Les échanges de jeunes

Ils sont organisés dans le but de créer, de nouer et d'entretenir des liens d'amitié, de solidarité et de confiance, en vue de prévenir ou de combattre les conflits raciaux, religieux, ethniques, etc.

Les échanges de jeunes sont des activités d'intérêt social ou humanitaire permettant d'acquérir une formation et de partager une expérience pratique. Ils peuvent être organisés à l'échelle nationale ou internationale afin d'élargir ou d'affermir les liens culturels, aussi, de faire connaître le pays.

Il est très important d'offrir aux jeunes et cadres d'animation, la possibilité de participer à des rencontres(échanges) interprovinciales et internationales; ceci pour accroître les connaissances et développer un esprit d'ouverture.

Les échanges sont possibles dans le cadre de la réalisation des activités suivantes:

- Camps de vacances
- Chantiers de jeunes
- Découvertes(scientifiques ou culturelles)
- Tourisme(social ou éducatif)
- Travail(social ou humanitaire)
- Séminaires(de formation ou de perfectionnement)
- Conférences
- Etc.

L'info- jeunesse

Cette activité revêt deux options bien distinctes dont la fonction constitue une fonction, un but commun: **informer**.

La première est un service documentaire devant permettre aux jeunes de s'informer sur tous les domaines possibles(études- sciences humaines- loisirs- emploi- etc.)

La seconde consiste à l'élaboration par les jeunes, d'une revue ou journal pour les jeunes et d'autres personnes intéressées.

Ledit document serait un relevé d'annonces et comptes- rendus des différentes actions menées par les jeunes à travers le monde. Aussi, des informations sur la santé et l'éducation y seront(abordées) mentionnées.

L'objet d'un centre info- jeune est:

- d'inciter les jeunes à s'intéresser à la lecture
- de susciter l'esprit de recherche et de créativité chez les jeunes
- de susciter chez les jeunes, le désir et le plaisir de s'informer
- de porter à la connaissance des jeunes, la bonne information.

L'entrepreneuriat jeunesse

L'activité économique est la finalité à laquelle aspire toute personne en âge de s'assumer. De plus, l'éveil se manifeste très tôt chez les jeunes citadins du fait d'un environnement complètement monnayé ou commercialisé(habitat- éducation- information- santé- loisirs- habillement- nourriture- mariage- etc.)

Sous ce rapport, l'entrepreneuriat est une solution proposée aux jeunes confrontés au problème de chômage, dans le but non seulement d'en faire des entrepreneurs mais aussi, de permettre la création d'un grand nombre d'emplois pour le développement de l'économie nationale.

Cependant, la création d'entreprises obéit à des exigences. Plusieurs organismes internationaux(CONFEJES- FNUAP- FED- PNUD- etc.) se sont souscrits dans la logique de la lutte contre la pauvreté et par conséquent, des programmes d'action ont été élaborés et des fonds de financements créés.

C'est pourquoi, inquiétés par le taux de chômage croissant au Gabon, nous pensons qu'il est temps que l'État se ressaisisse:

- que des moyens convenables soient mis à la disposition des services en charge de la jeunesse, afin de leur permettre de mieux organiser les activités relatives à l'insertion socio-économique;
- que le Ministère de la jeunesse et des sports s'attelle à concrétiser les recommandations de la CONFEJES(création d'un fonds national de soutien aux FIJ et mise en place de la commission nationale de suivi);
- qu'un service chargé de l'insertion socio-économique soit créé au sein du département afin de décongestionner le service des activités socio-éducatives;
- que la tutelle suscite un partenariat avec les organismes de financements de projets impliqués dans la lutte contre la pauvreté.;
- que le service chargé de l'insertion s'imprègne des programmes de lutte contre la pauvreté, afin de permettre aux organisations de jeunesse d'en bénéficier le mieux possible.

Les collectivités éducatives

L'absence de réglementation des collectivités éducatives fait de cette activité un domaine mal perçu dans notre pays, entretenant ainsi une ignorance ou une mauvaise compréhension des uns et des autres à ce sujet. Beaucoup pensent qu'elles se résument aux colonies de vacances.

Les collectivités éducatives sont un ensemble d'activités organisées à l'intention des enfants et(des adolescents) des jeunes.

Pendant leur temps libre, on y trouve:

- La colonie de vacances;
- Le patronage;
- La randonnée;
- Le camp ou chantier de jeunesse;
- Le centre aéré.

"Tout regroupement d'enfants, d'adolescents ou d'adultes visant un but éducatif ou culturel à l'occasion de vacances ou de temps libre constitue une collectivité éducative."

Les centres de vacances et de loisirs doivent être soumis à une réglementation(disposition) relative à l'organisation et au fonctionnement des structures. Le texte réglementaire élaboré à ce propos doit traiter des éléments suivants:

- Les conditions d'organisation d'un centre de vacances;
- Le rôle de l'œuvre organisatrice et l'équipement d'encadrement;
- La déclaration de la collectivité;
- La formation des cadres;
- La composition de la collectivité(nombre de personne)
- les délais à respecter(déclaration- demande- durée du centre);
- le mode d'indemnisation;
- la demande(composition et destination);
- le profil des encadreurs;
- les conditions de réalisation(sécurité- lieu- œuvre- moyen à mettre en œuvre);
- les sanctions.

Les vacances citoyennes

Issue de la déclaration du président WADE, relative à la disposition des jeunes sénégalais lors de son investiture, vacances citoyennes est né le 01-04-2000.

Vacances Citoyennes est un programme de mobilisation sociale et de solidarité réalisé à travers des activités de type communautaire. Son objet est de contribuer au renforcement de la citoyenneté, du civisme, par conséquent, contribuer à l'éducation, à l'insertion sociale des jeunes.

Vacances citoyenne est une participation volontaire des personnes jeunes et adultes, aux programmes d'animation communautaires: chantiers de jeunes, caravanes culturelles. C'est la responsabilisation des jeunes face aux problèmes sociaux. C'est une participation publique à la cause nationale, continentale et/ou mondiale.

Les activités de vacances citoyennes s'articulent autour des thèmes en relation avec la santé, les loisirs, la formation technique:

- Reboisement;
- Sylviculture;
- Agriculture;
- Réhabilitation des établissements scolaires;
- Aménagements des espaces verts et de places publiques;
- Lutte contre les maladies;
- Opération "ville propre";
- Lutte contre les érosions;
- Etc.

4-3- LES INFRASTRUCTURES ET LES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS

Ce sont des locaux aménagés qui, outre leur mission d'animation, assument une fonction socialisante. L'arbre à palabre et le corps de garde du temps de nos parents étaient encore des lieux de rencontre, d'échange, d'éducation, d'information, de loisirs, de détente sont de nos jours en voie de disparition au profit des « bars ». En ville, le phénomène est dramatique ; jeunes et adultes issus de divers horizons, souhaitant dissiper leur isolement ou leurs soucis, passent la majeure partie de leur temps libre dans des bars où ils créent des liens d'amitié souvent très nuisibles à la société (drogue- délinquance).

L'infrastructure constitue un des moyens indispensables à la mise en œuvre de l'action éducative. C'est la cheville ouvrière en matière d'accompagnement, d'information, de communication, d'éducation et de formation.

Vu les besoins manifestes, une dotation en équipement s'impose. Nous nous en tiendrons à l'essentiel dans nos propositions.

Les objectifs des infrastructures socio-éducatives

Les infrastructures socio-éducatives ont pour objet de :

- Faciliter aux jeunes l'accès à l'information et aux activités socio-éducatives ;
- Renforcer les capacités d'intervention des organisations de jeunesse ;
- Promouvoir les rencontres et échanges des jeunes ;
- Améliorer l'offre de service en matière de santé de la reproduction des jeunes
- Former des cadres bénévoles des mouvements associatifs de jeunes ;
- Permettre la participation des jeunes à l'organisation des activités culturelles et éducatives ;
- Faciliter l'accès des jeunes aux techniques d'information et de communication..

Ce que doit comporter une infrastructure socio-éducative

- Un bloc administratif ;
- Un hall d'exposition ;
- Un service conseil pour la santé de la reproduction ;
- Un bloc d'hébergement ;
- Une salle audio- visuelle ;
- Un plateau multifonctionnel ;
- Un restaurant ;
- Un bar ;
- Une scène de théâtre.

Les types d'infrastructures

Les infrastructures socio-éducatives sont multiples et diverses. Leur réalisation doit répondre à des besoins spécifiques du milieu d'ordre culturel, économique et social.

A chaque unité sociale(urbaine, rurale, scolaire, hospitalière, professionnelle, etc.) correspond un équipement particulier. Les caractéristiques architecturales et esthétiques permettent de distinguer les infrastructures les unes des autres, et de les identifier.

Pour ce qui concerne le Gabon, nous proposons les infrastructures socio-éducatives suivantes :

- Les centres régionaux ou départementaux d'éducation populaire et des sports(CREPES ou CEDEPS) ;
- Les espaces jeunes ;
- Les maisons de jeunes et de la culture(MJC) ;
- Les foyers de jeunes(FJ) ;
- Les auberges de jeunesse ;
- Les foyers scolaires.

Les CREPS et CEDEPS

Ils font partie des équipements socio-éducatifs de grande envergure. Leur gestion est placée sous l'autorité d'un directeur nommé parmi les cadres du secteur jeunesse.

Les foyers scolaires

D'aucuns diraient qu'il en existe déjà au Gabon ; mais répondent-ils vraiment aux normes?

Les foyers, appelés aussi coopératives scolaires doivent bénéficier d'un bâtiment particulièrement affecté au fonctionnement de la structure.

Les foyers scolaires sont des personnes morales constituées et gérées par les élèves, sous le regard du chef d'établissement et l'aide de l'animateur de jeunesse.

Aussi, pour donner un éclat particulier aux coopératives scolaires, un partenariat serait envisageable entre les établissements de la même zone géographique. L'harmonisation des calendriers permettrait alors la participation massive des jeunes aux activités à un seul endroit à la fois.

Les maisons de jeunes et les espaces jeunes

Ce sont des structures associatives réalisées par l'Etat. Sur une base contractuelle, leur gestion est confiée aux organisations de jeunesse.

Elles sont régies par des statuts définissant les modalités d'adhésion et de radiation des membres, ainsi que la composition et le fonctionnement de ses instances (Assemblée générale, conseil d'administration, bureau exécutif).

Les auberges de jeunesse

Ce sont des structures d'accueil et d'hébergement de courte durée, à moindre coût, destinées aux groupes de jeunes et aux touristes, aux voyageurs. Comme les CEDEPS, elles sont dirigées par un fonctionnaire nommé.

Le mode de gestion et de fonctionnement des infrastructures socio-éducatives est défini selon la volonté de chaque Etat à impliquer les jeunes dans le processus de socialisation. Toutefois, il est plus indiqué que les mouvements de jeunesse soient associés pleinement à l'organisation de la structure.

Outre les prérogatives de l'administration centrale, l'Etat a conféré aux collectivités locales des compétences en matière d'éducation, de jeunesse et de sport. Ainsi, la région, la commune et la communauté rurale ont le devoir de réaliser des infrastructures socio-éducatives et d'en assurer le fonctionnement.

Il est recommandé d'implanter des infrastructures socio-éducatives dans des endroits passants et bien fréquentés.

4-4- LA POLITIQUE NATIONALE DE JEUNESSE

La politique étant l'art de préconiser dans le but essentiel de prévenir une situation future, nous pouvons définir la politique de jeunesse comme la planification à long terme, des actions possibles et nécessaires dans tous les domaines et en faveur des jeunes.

L'objet de la politique de jeunesse est de «favoriser l'exercice d'une citoyenneté active chez les jeunes qui se traduit par leur pleine et entière participation à la vie en société.

La politique de jeunesse est un outil d'intervention privilégié pour jeter les bases d'une nouvelle philosophie valorisant l'accès des jeunes à une citoyenneté.

Contrairement à l'idée de certaines personnes, la politique de jeunesse n'est ni le programme d'activités du Ministère de la jeunesse et des sports, ni un recueil de texte réglementaires élaborés par ce dernier.

La politique nationale de jeunesse est la réflexion menée sur l'action générale en direction de la jeunesse..

La mise en œuvre de la politique de jeunesse indique une étroite solidarité entre les départements, les organismes concernés et les jeunes(les différents acteurs).

La tâche première du Ministère de la jeunesse et des sports est de *prendre* contact avec tous les départements présumés mener des actions pour la jeunesse. La deuxième tâche serait de susciter la création d'un comité interministériel dont le Ministère de la jeunesse et des sports est responsable, afin de conjuguer les efforts, de veiller à la cohésion des actions de l'Etat.

La politique nationale de jeunesse permet de réduire l'égoïsme départemental qui consiste à naviguer seul en se limitant à ses propres capacités, au risque de mal faire.

La concertation est le moyen le plus approprié pour la réussite d'un projet ou d'une action d'intérêt public, d'intérêt général.

4-5- LE RÔLE DE L'ETAT FACE A L'ACTION SOCIO-EDUCATIVE

L'Etat est le pourvoyeur non exécutifs des fonds. Son implication dans le processus de mise en œuvre des programmes de jeunesse demeure prépondérante.

L'animation socio-éducative est un domaine contraignant qui nécessite un investissement de taille. Chaque élément représente un des maillons constituant la grande chaîne.

En abordant les chapitres précédents, nous faisons état des manquements observés dans la réalisation des activités du secteur socio-éducatif. Afin de corriger ces écarts, chacun des acteurs a un effort considérable à fournir.

L'Etat a pour mission fondamentale de trouver les moyens d'assurer le développement et l'évolution de la société ; il est le garant de l'intérêt général. A ce titre, il se doit de faciliter la tâche aux techniciens en posant des actes concrets :

- Créer et équiper les infrastructures à travers le pays ;
- Renforcer le budget alloué au secteur socio-éducatif ;
- Encourager le dévouement des associations de jeunesse en leur accordant un réel soutien financier sous la forme d'une subvention convenable et permanente ;
- Réhabiliter les acquis (la maison des jeunes de Lébamba) ;
- Organiser le suivi de la carrière des agents ;
- Organiser la formation des cadres (formation initiale et continue, perfectionnement) ;
- Editer ses principes et fixer les grandes lignes ;
- Respecter les engagements pris (recommandations de la CONFEJES) ;
- Créer et réactualiser les textes permettant de réglementer l'action socio-éducative (fonctionnement des structures, mise en œuvre des programmes, intervention de la tutelle) ;
- Comblé les postes vacants (responsabilisation des cadres en oisiveté involontaire) ;
- Promouvoir la vie associative (création et développement de associations de jeunesse) ;
- S'assurer de l'effectivité des activités par un contrôle régulier sur le terrain ;
- Responsabiliser davantage les jeunes dans la mise en œuvre des programmes et en assurer la coordination ;
- Concevoir les programmes d'animation et de formation ;
- Développer la communication entre l'Etat et les jeunes ;
- Donner des orientations et élaborer les politiques d'action ;
- Développer les activités de socialisation et d'insertion économique ;
- Contrôler et évaluer les actions.

CONCLUSION

La jeunesse, une frange délicate de la société humaine, susceptible de déraillement au moindre vent, constitue une préoccupation du fait de son intégration, de son statut, de son rôle de successeur dans la continuité sociale.

Intégrer le jeunesse suppose à la fois, la connaître, la comprendre et l'aider. De cette conception est née la notion d'encadrement, d'accompagnement de la jeunesse.

Pour ce faire, le Gabon a jugé bon de créer un département chargé des problèmes de jeunesse afin de préserver sa population jeune des fléaux . Des textes organiques et des institutions ont été créés ; le personnel de la première heure a été formé ; et en appui à la volonté de l'Etat, les jeunes ont massivement développé le mouvement associatif .

Au cours de notre exercice (professionnel) nous avons constaté d'abord un manque d'infrastructures, puis la suspension brusque et prolongée de la formation des cadres, ensuite le gel ou le boycott des rares activités organisées par le Ministère de la Jeunesse .

Aussi, il ressort de notre étude qu'il y a bel et bien problème et que les conditions sont réunies pour accentuer la crise :

- le personnel socio-éducatif (les agents) est vieillissant et très insuffisant,
- les moyens d'action (techniques et financiers) , absents,
- le désintérêt des agents dû au manque de promotion,
- le non encouragement des associations des jeunes,
- l'ignorance du domaine socio-éducatif au niveau des collectivités locales.

Cependant, l'animation socio-éducatif englobe en même temps, un éventail d'activités, d'outils de communication, de cadres institutionnels et de compétences. Sa connaissance et sa pratique ne s'adressent pas seulement aux cadres chargés de l'éducation, elle concerne également tous les dirigeants, les managers de collectivités, de groupes sociaux, culturels ou professionnels.

En guise de solution à la crise, nous proposons un certain nombre d'éléments devant permettre de réorganiser l'action socio-éducative dans notre pays. Un accent particulier est mis sur la nécessité de la formation car, seules personnes compétentes, des professionnels peuvent faire entendre la cause de cet important domaine d'action sociale .

Le champ de l'animation s'élargit, se complexifie, de nouveaux espaces d'intervention apparaissent aux frontières des lieux classiques. Les emplois se diversifient, les qualifications évoluent.

Ainsi, faut-il comprendre que l'action du Ministère de la Jeunesse et des Sports ne peut être perceptible et valable que si ce dernier dispose de tous les moyens nécessaires pour la mise en œuvre des programmes.

Par ailleurs, la solidarité est l'attitude idéale à adopter en matière de développement communautaire car elle développe la confiance, la complémentarité, l'entraide, l'harmonie, la gaieté, la paix pour la réussite dans une action d'intérêt général : « l'union fait la force ».

Bibliographie

- Dictionnaire Le Robert illustré d'aujourd'hui,
- Viviane De Landsheere, L'éducation et la formation, PUF, Collection Premier cycle
- J.P. Augustin et J.C Gillet, L'animation professionnelle (histoire, acteurs, enjeux), Paris, l'harmattan
- Défi Jeunes, annuaire des lauréats, 1999
- Document de l'INJEP, Education Populaire, Nostalgie et Popularité ? Colloque FONJEP/ CNAJEP, Paris, Maison de la chimie
- Gilles Amado, André Guittet, La dynamique des communications dans les groupes, Armand Colin, collection U
- Ministère de la Jeunesse et des Sports, conseil inter ministériel sur la politique de jeunesse, Dakar, 15 octobre 1993
- Ministère de la Planification de l'Aménagement du Territoire ? Résultats Détaillés Pays Entier, Recensement général de la population et de l'habitat, Libreville juillet 1993
- CONFEJES, Séminaire de formation des cadres supérieurs en matière de conception, d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de politiques nationales en matière de jeunesse et de sport
- Ministère de la Jeunesse et des Sports, Réglementation des collectivités éducatives au Sénégal, 1996
- HEBDO Information, n°55 du 14 janvier 1984, Décret 1774/PR/MJS du 31 décembre 1983 portant attributions et organisation du M.J.S ? Libreville
- HEDO.Information.- n°271 du mars 1993, les statuts particuliers des fonctionnaires du secteur éducation, Décret 20/93 du 08 mars 1993, Libreville
- Mbaye Dione, cours des Activités Socio-éducatives, INSEPS Dakar

